

Dossier de presse

Déplacement de Najat Vallaud-Belkacem ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur

ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Enseignement professionnel et Campus des métiers et des qualifications : des pôles de formation au cœur du développement des territoires

Auch, département du Gers, vendredi 15 avril 2016

Sommaire

Edito

Le partenariat État-régions

Campus des métiers et des qualifications : des pôles de formation en synergie avec les politiques territoriales de développement économique pour l'insertion professionnelle des jeunes

- Une dynamique en faveur de la formation professionnelle, du développement territorial et de l'emploi
- Un essor qui se poursuit
- Une démarche exigeante de labellisation
- La carte nationale des Campus des métiers et des qualifications
- Un guide des bonnes pratiques édité le 9 mai 2016

Les 5 Campus des métiers et des qualifications de la région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- Le Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique et du spatial
- Le Campus des métiers et des qualifications transition énergétique
- Le Campus des métiers des qualifications process et technologies en milieux sensibles
- Le Campus des métiers des qualifications de l'habitat, des énergies renouvelables et de l'éco-construction
- Le Campus des métiers et des qualifications gastronomie hôtellerie tourisme

Le lycée polyvalent Le Garros à Auch

Quelques données chiffrées pour l'académie de Toulouse et le département du Gers

Contact presse

Bureau de presse du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

spresse@education.gouv.fr

01 55 55 30 10

Édito

L'avenir de notre jeunesse, comme l'avenir de notre pays, passe par l'enseignement professionnel. En effet, nous ne cesserons jamais d'avoir besoin, en France, de professionnels reconnus, bien formés, dotés de compétences et de connaissances solides. C'est justement l'une des forces de notre enseignement professionnel que de lier à la fois les périodes de formation en alternance et les périodes de formation dans les lycées, et d'unir savoir-faire, compétences techniques et enseignements généraux. Parce que les professionnels dont nous avons besoin doivent aussi avoir des connaissances solides dans des domaines variés, qui leur permettront d'évoluer, de s'adapter, de penser et de réinventer, si besoin, leur métier. C'est un atout considérable dans la société de la connaissance qui est la notre. Cet avenir se joue dès aujourd'hui, concrètement, au cœur de notre pays, au cœur de nos régions et au cœur de nos territoires. La voie professionnelle a opéré depuis longtemps une véritable synergie entre le monde professionnel et les lycées qui échangent, et s'enrichissent mutuellement.

Cette dynamique, je souhaite l'accompagner en portant encore plus haut l'enseignement et la formation professionnels. C'est le sens du partenariat État-régions conclu le 30 mars 2016. C'est ce partenariat au service du devenir de nos élèves et des enjeux des territoires que j'ai voulu mettre en évidence à l'occasion de ce déplacement. Si l'enseignement professionnel, en tant que formation en alternance, constitue une voie importante dans cette perspective, c'est, d'une façon plus générale, l'ensemble des acteurs aussi bien scolaires, universitaires, économiques et politiques que nous avons souhaité fédérer notamment à travers les Campus des métiers et des qualifications.

Ces Campus, au nombre de 49 aujourd'hui, ont connu un développement constant depuis 2013. Rassemblant, autour d'un domaine professionnel, des établissements d'enseignement, des établissements de formation, de recherche et des entreprises, ces Campus s'appuient sur des partenariats nombreux, et favorisent aussi bien l'insertion professionnelle de nos élèves et étudiants que la formation continue et le développement économique de nos territoires.

Le lancement d'un quatrième appel à projets s'inscrit pleinement dans le cadre du partenariat renforcé conclu entre l'État et les régions pour le développement des formations professionnelles initiales au service de la jeunesse.

La région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées accueille cinq de ces Campus. Ils sont consacrés à l'aéronautique et spatial, à la gastronomie, l'hôtellerie et le tourisme, à la transition énergétique, à l'habitat, aux énergies renouvelles et écoconstruction, et aux process et technologies en milieux sensibles et sont le reflet d'une stratégie partagée et ancrée dans les territoires.

En réunissant ainsi les différentes structures, en ouvrant et en ancrant la formation au cœur du tissu professionnel local, en nous appuyant sur une action commune de l'État et des régions, nous donnons à notre jeunesse les moyens de ses ambitions, et nous formons celles et ceux qui resteront toujours, aujourd'hui comme hier, des acteurs essentiels de l'économie française.

Assurer la qualité de leur formation présente, c'est donc assurer, à notre pays tout entier, un avenir de qualité.

Najat Vallaud-Belkacem

Le partenariat État-régions

Par l'adoption de la loi nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe), le Gouvernement a voulu une organisation administrative et politique des territoires performante et complémentaire. Les régions sont désormais des acteurs essentiels des politiques de formation, d'apprentissage et de développement économique nécessaires à un accompagnement efficace vers l'emploi, avec notamment 500 000 nouvelles formations pour les personnes en recherche d'emploi, grâce à des financements supplémentaires de l'État.

Ce nouveau partenariat État-régions repose sur trois objectifs :

- un parcours des demandeurs d'emploi mieux adapté aux enjeux de leur territoire,
- le développement dans les territoires des formations professionnelles initiales au service de la jeunesse,
- une compétence principale assurée par les régions sur les autres échelons en faveur du développement économique.Le développement dans les territoires des formations professionnelles initiales au service de la jeunesse.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les régions s'engagent donc pour :

- favoriser les échanges de données territorialisées à des fins de diagnostic, de pilotage et de réflexions pour la prospective « métiers-formations-compétences »,
- développer le partenariat entre conseils régionaux et régions académiques pour donner plus d'efficacité au service public régional de l'orientation, soutenir la construction de parcours Avenir et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur,
- décliner régionalement le programme « parcours d'excellence » pour favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et une insertion professionnelle ambitieuse pour les jeunes volontaires des établissements situés en zone d'éducation prioritaire,
- renforcer la prévention du décrochage et la mise en œuvre du droit au retour en formation,
- développer le numérique au lycée et la préfiguration des « lycées du futur ».

Pour développer les formations professionnelles en alternance, via l'enseignement professionnel et l'apprentissage, le ministère et les régions mobilisent leurs appareils de formation afin de :

- mieux informer les jeunes et leurs familles, en mettant à leur disposition dès 2016 les données sur les taux d'insertion des formations dispensées selon les filières,
- créer à la rentrée 2017 500 formations dans les lycées professionnels, pour préparer les jeunes aux métiers d'avenir,
- proposer, avec l'appui du Programme d'investissement d'avenir, des expérimentations dans quatre ou cinq régions sur la mobilisation des technologies du numérique dans les voies de formation technologique et professionnelle, y compris en apprentissage.
- favoriser le développement des parcours mixtes, la mutualisation des plateaux techniques et l'augmentation d'unités de formation d'apprentis dans les lycées professionnels,
- développer les Campus des métiers et des qualifications avec le lancement d'un 4^{ème} appel à projets en avril 2016.

Campus des métiers et des qualifications :

des pôles de formation en synergie avec les politiques territoriales de développement économique pour l'insertion professionnelle des jeunes

Le développement des Campus des métiers et qualifications s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée entre l'État et les régions pour la formation et l'enseignement professionnels.

Créés en 2013 par la loi de refondation de l'École pour valoriser l'enseignement professionnel, les Campus des métiers et des qualifications sont des pôles d'excellence destinés à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Réseaux ouverts et coopératifs, ils sont porteurs de méthodes de travail partenariales et d'innovations au niveau territorial, en faveur d'une politique éducative, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle.

Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, ils associent tout un ensemble d'acteurs : rectorat, région, organismes de recherche, DIRECCTE, tissu économique local, pôles de compétitivité, clusters, plateformes technologiques, etc. autour d'un secteur d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional. Ces secteurs d'activités sont variés : aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie, filière bois, plasturgie, industries graphiques, mais aussi hôtellerie-restauration, tourisme, relation-client, soins et santé.

Les Campus des métiers et des qualifications offrent une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau et sous différents statuts (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue). Ils permettent aux entreprises de recruter des salariés bien formés et favorisent le développement économique régional.

Ces pôles d'excellence proposent un partenariat renforcé entre l'État et les régions afin de mieux adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires, d'anticiper et d'accompagner leurs mutations économiques.

Une dynamique en faveur de la formation professionnelle, du développement territorial et de l'emploi

A l'issue de trois vagues de labellisation, le territoire national compte aujourd'hui **49 Campus** des métiers et des qualifications dans des champs d'activités très divers.

Leurs secteurs de formation sont porteurs d'emplois, comme l'illustrent les intitulés de nombreux Campus : "matériaux innovants" ou "intelligents", "infrastructures intelligentes", "industries créatives", "énergies renouvelables", "efficacité énergétique", "écoconstruction", "construction durable", etc.

Grâce à la richesse de statuts et de formations proposés, de véritables parcours de formation se développent dans la perspective d'élever les niveaux de qualification et de faciliter l'insertion dans l'emploi.

Le lien renforcé avec le tissu économique local et avec les pôles de compétitivité, les clusters ou encore les plateformes technologiques, favorise les transferts de technologie, la qualité de la formation en milieu professionnel et doit, à terme, améliorer l'insertion des jeunes et des adultes.

Cette dynamique doit aussi se renforcer par le développement de capacités d'hébergement, par le déploiement d'activités sportives et culturelles ainsi que par une plus grande mobilité internationale pendant le parcours de formation.

Un essor qui se poursuit

Un quatrième appel à projets est aujourd'hui lancé par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat VALLAUD-BELKACEM, dans le cadre des priorités nationales annoncées par le Président de la République et d'un dialogue renforcé avec les régions. Les Campus des métiers et des qualifications doivent en effet prendre pleinement part aux objectifs de réduction du nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation, de formation de 500 000 demandeurs d'emploi, et d'ouverture par l'Éducation nationale de 500 nouvelles formations en alternance ciblées sur les métiers pour lesquels, quel que soit le secteur économique, la demande en emplois qualifiés est croissante, et l'impact important sur l'évolution des technologies, notamment dans les champs du numérique et de la transition énergétique.

La carte actuelle des Campus fait apparaître une concentration dans les filières industrielles à fort potentiel de croissance. Alors même que l'on constate une interaction croissante entre les activités de services et celles de l'industrie, notamment en raison de l'impact du numérique qui bouleverse les relations au sein des entreprises et entre les entreprises, la dynamique issue de la création de ces premiers Campus doit désormais profiter à l'ensemble des filières et des métiers de ces filières.

Il s'agit donc de poursuivre cette dynamique et de compléter la carte nationale qui se dessine en recherchant les équilibres territoriaux et sectoriels qui répondent aux besoins régionaux et nationaux de développement économique et social. Il est à noter que la dimension transfrontalière, européenne ou internationale des formations représente un élément notable dans la labellisation d'un campus.

Les projets portés conjointement par le recteur d'académie et le président de régions seront transmis au plus tard le 30 septembre 2016, par voie électronique à l'adresse : campusmetiers@education.gouv.fr.

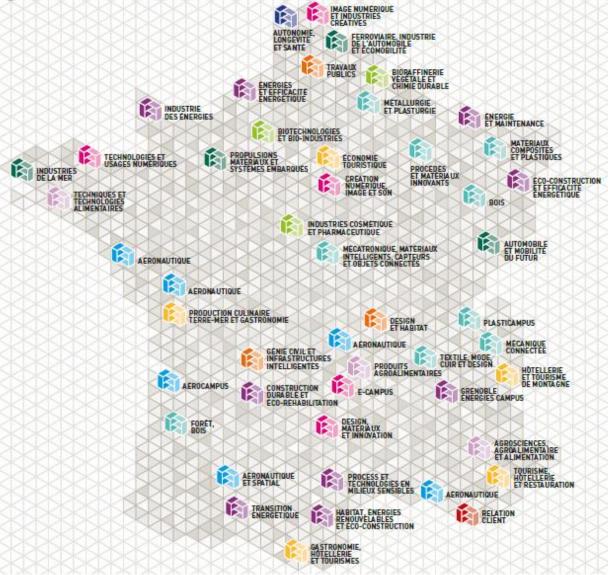
Le groupe d'experts sera particulièrement attentif à la valeur ajoutée du Campus, à son pilotage et à son organisation, à la qualité du projet pédagogique, ainsi qu'à l'association étroite des milieux économiques régionaux et des acteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans son élaboration.

Une démarche exigeante de labellisation

En lien avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a souhaité consolider leur identité en créant le label "Campus des métiers et des qualifications", délivré pour quatre ans sur des critères précis :

- la cohérence de l'offre de formation avec les besoins de développement économique et la contribution du Campus des métiers et des qualifications au redressement productif ;
- le partenariat avec le tissu des entreprises locales et des laboratoires de recherche ;
- la diversité et la complémentarité de l'offre de formation (types et voies de formation, statuts des apprenants, parcours de formation) ;
- l'innovation et la prise en compte des problématiques de développement durable;
- l'ouverture européenne ou internationale et la vie du Campus ;
- le pilotage et l'organisation du Campus.

CARTE NATIONALE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS









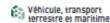












Services aux personnes



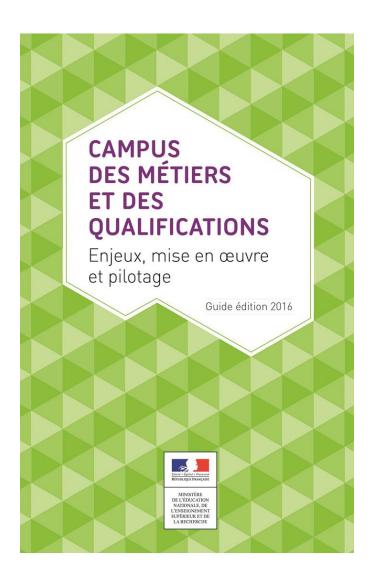


Un guide des bonnes pratiques édité le 9 mai 2016

« Campus des métiers et des qualifications : enjeux, mise en œuvre et pilotage », ce guide 2016 présenté par Daniel BLOCH, président du groupe interministériel d'expertise des Campus des métiers et des qualifications, ancien recteur, directeur des enseignements supérieurs, président d'université, président du Haut-comité éducation-économie, est aujourd'hui édité par le ministère.

Destiné aux porteurs de projets mais aussi aux responsables de Campus labellisés, il s'inspire des nombreuses innovations détectées au sein des 49 Campus déjà existants et constitue une boîte à outils alliant vision stratégique et pilotage en temps réel.

La 1^{ère} partie de ce guide est consacrée à la relation entre l'École et l'entreprise. La 2ème est dédiée aux apprenants en leur proposant, ainsi qu'aux formateurs, des parcours de formation ouverts, complets et sécurisés. Enfin, la 3^{ème} partie aborde la question du pilotage du dispositif Campus, tant dans ses aspects régionaux que locaux. Il sera disponible dès le 9 mai 2016.



Les 5 Campus des métiers et des qualifications de la région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Le Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique et du spatial

Situé à Toulouse et dans son agglomération, il fédère des formations dans le domaine de la construction aéronautique et de la construction de systèmes spatiaux, de niveau 5 à 1 (bac pro, BTS, DUT, licences, masters, ingénieur). Le projet couvre la construction aéronautique, ainsi que la construction des systèmes spatiaux, dans toutes les phases de leur cycle de vie, de la conception jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

Les membres du réseau

- **lycées :** lycée Saint-Exupéry de Blagnac, lycée des métiers de l'aéronautique Airbus, lycée Pierre-Paul Riquet de Saint-Orens, lycée de l'espace,
- centres de formation d'apprentis : Afpa, Afpi, CFA de l'académie de Toulouse, CFAI–ITII Midi-Pyrénées : centre de formation d'apprentis de l'industrie et institut des techniques d'ingénieurs de l'industrie, CFA Midisup, Cesi, Derichebourg, Greta, Ipst Cnam,
- universités : Comue de Toulouse (université Toulouse-III Paul Sabatier, université Toulouse-II – Le Mirail),
- IUT: IUT A Toulouse, IUT de Blagnac
- écoles d'ingénieurs : Insa de Toulouse ; INP de Toulouse ; Isae : institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ; Enac : École nationale de l'aviation civile,
- laboratoires de recherche: Laas: laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes; lrit: institut de recherche en informatique de Toulouse; Cirimat: centre inter-universitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux; lca: institut Clément Ader; Laplace: laboratoire plasma et conversion d'énergie; LGP: laboratoire génie de production; LCC: laboratoire de chimie de coordination; LGC: laboratoire de génie chimique; IMFT: institut de mécanique des fluides de Toulouse; IRT Saint-Exupéry: institut de recherche technologique Saint-Exupéry.
- entreprises : Airbus et l'entreprise étendue (Liebherr Aerospace...), Stelia Aerospace, Derichebourg Atis Aéronautique, Thales Alenia Space, Airbus Space & Defense...), Aerospace Vallée (concertation sur les besoins métiers/emploi/formation)
- organisations professionnelles : UIMM (union des industries et des métiers de la métallurgique).

Le Campus des métiers et des qualifications transition énergétique

Basé à Aureilhan dans les Hautes-Pyrénées, il fédère les filières de l'éco-industrie, bâtiment, agriculture, transport avec des formations en électrotechnique, génie civil, formations agricoles (secteur forestier, production), bâtiment et travaux publics, maintenance des véhicules, transport de l'énergie (filières de formation liées à la conception, l'installation, la conduite et la maintenance des systèmes et réseaux énergétiques).

C'est un projet de territoire qui s'intègre dans une préoccupation sociétale majeure. Son objectif est de contribuer par l'information, la formation et l'accès à la qualification, aux économies d'énergies et à l'essor des énergies renouvelables.

Les membres du réseau

- Iycées: LP Sixte VIGNON Aureilhan, LPO Jean DUPUY Tarbes, LPO Victor DURUY –
 Bagnéres de Bigorre, LG-LP Pierre MENDES FRANCE Vic en Bigorre, lycée privé
 Pradeau La Sède St-Pierre Tarbes, LPA Jean MONNET Vic en Bigorre
- Centre de formation d'apprentis : CFAEN65 –Tarbes, école des métiers CMA65 (CFA Bastillac) – Tarbes
- formation continue : GRETA Midi-Pyrénées Sud
- universités : IUT Tarbes (rattaché à l'Université Paul Sabatier)
- écoles d'ingénieurs : ENIT de Tarbes (rattachée à l'institut national polytechnique de Toulouse).
- **laboratoires de recherche** : PRIMES INNOVATION (tutelle : ENIT et Université Paul Sabatier), LaTEP (Institut Carnot ISIFoR) (tutelle : Université de Pau et des Pays de l'Adour)
- transfert de technologie : Pôle de compétitivité DERBI, Plateforme Technologique Efficacité Energétique Midi Pyrénées
- 22 entreprises allant de l'entreprise nationale à la petite PME locale sans oublier les artisans.
- **organisations professionnelles**: CCI 65, CMA 65, Chambre de l'agriculture, FBTP 65, CAPEB 65.

Le Campus des métiers et des qualifications process et technologies en milieux sensibles

Le Campus se situe sur le bassin d'activités Marcoule-Triscatin. Il est centré sur les métiers de l'industrie nucléaire, pour les besoins d'exploitation, maintenance, sureté et logistique de cette filière mais aussi et aussi sur les métiers de la déconstruction, assainissement, réhabilitation ou valorisation d'infrastructures industrielles, dans un objectif de développement durable (recyclage, valorisation des matières...).

Il permet le développement de connaissances et savoir-faire au profit de l'industrie nucléaire, mais aussi orientés vers la valorisation d'infrastructures industrielles variées (avions, navires...) présentant des problématiques similaires, regroupées sous la terminologie de « milieux sensibles ».

Les membres du réseau

- Partenaires territoriaux : Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, CCI Nîme,
 CCI Alès Cévennes, Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
- Lycées: Lycée Albert Einstein, Bagnols-sur-Cèze, Lycée des métiers Jean-Baptiste Dumas, Alès, Lycée des métiers De La Salle, Alès, Lycée professionnel Paul Langevin, Beaucaire, Lycée privé, Ste Marie, Bagnols-sur-Cèze
- Centres de formation d'apprentis : CFA ENSUP-LR Sud de France, CFA de l'éducation nationale du Gard, CFAI Languedoc Roussillon
- Etablissements d'enseignement supérieur : Université de Montpellier, Université de Nîmes, IUT de Nîmes, IUT de Montpellier-Sète, Ecole des Mines d'Alès, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, CNAM, INSTN Institut national des sciences et techniques nucléaires, Polytech Montpellier
- Laboratoires de recherche du Pôle Chimie Balard (Université de Montpellier, CNRS, CEA Marcoule, EMA, ENSCM…)
- Entreprises : EDF, CEA, AREVA, Socodei, Dalkia
- Organisations professionnelles : PVSI-Pôle de valorisation des sites industriels, UIMM LR, PNB-Pôle de l'industrie nucléaire, Pôle Trimatec, UPE 30 Medef, Cyclium

Le Campus des métiers et des qualifications de l'habitat, des énergies renouvelables et de l'éco-construction

Le campus se situe sur le bassin nîmois. Il s'articule autour des caractéristiques de l'économie régionale - économie résidentielle, chantiers programmés tels que la nouvelle ligne TGV, les contournements autoroutiers ainsi que le Grenelle de l'environnement - dynamisent le secteur du BTP en s'appuyant sur les filières de formation bâtiment et génie civil, fluides énergie environnement et électronique.

Les membres du réseau

- Etablissements d'enseignement du second degré : Lycée Dhuoda, CFA départemental, CFA des Travaux Publics
- Organisme de formation continue : GRETA du Gard,
- Etablissements d'enseignement supérieur : Université de Nîmes, IUT, Nîmes, IUT, Tarbes, École des mines d'Alès, Ifag Nîmes et laboratoire de recherche entreprises :Schneider Electric, Rexel, Vestas, Legrand, De Dietrich, Delta Dore, EDF, ERDf, Eiffage, FRTP, Capeb, FFB.

Le Campus des métiers et des qualifications gastronomie-hôtellerie-tourisme

Au-delà des structures de formation et des entreprises de Languedoc-Roussillon, le Campus rayonne au-delà de la région. Ce projet de Campus vise à former et qualifier des élèves dans le domaine de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme avec notamment des partenariats établis avec les grandes figures professionnelles de la région.

L'ouverture à l'Europe et à l'international constitue également une dimension spécifique de ce Campus, indispensable dans ce type de formation, avec un enseignement renforcé de langues étrangères, stages à l'étranger, échanges et voyages d'études à l'étranger, ainsi que des formations européennes.

Les membres du réseau

- Partenaires territoriaux : conseil régional de Languedoc-Roussillon; rectorat de l'académie de Montpellier; Crous ; CNPFT.
- Lycées et CFA: lycée des métiers Charles-Cros, Carcassonne; lycée Saint-Vincent-de-Paul, Nîmes; lycée professionnel Voltaire, Nîmes; lycée des métiers Marie-Curie, Saint-Jean-du-Gard; lycée Jean-Moulin, Béziers; lycée agricole Frédéric-Bazille, Montpellier; lycée général et technique Jean-Moulin, Pézenas; lycée des métiers Charles-de-Gaulle, Sète; lycée Chaptal, Mende; lycée professionnel Émile-Peytavin, Mende; lycée polyvalent du Sacré-Coeur, Saint-Chély-D'apcher; lycée Émile-Combes, Argelès; lycée Léon-Blum, Perpignan; lycée Arago, Perpignan; lycée Comte-de-Foix, Andorre-la-Vieille.
- Formation continue : GRETA de l'Aude, du Gard, de Béziers, Montpellier/Sète, Lozère, GRETA PO
- Universités : université de Montpellier-1 ; université de Montpellier des sciences et techniques de Montpellier- 2 ; université Paul-Valéry de Montpellier-3 ; université de Perpignan ; université de Lyon-2 ; École Boulle ; École supérieur des arts appliqués, Paris ; (plus 16 universités étrangères partenaires dans la cadre d'Erasmus, ainsi que l'université de Gérone et l'université de Rome).
- Entreprises : Accor ; Compass.
- **Organisations professionnelles**: Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), Languedoc-Roussillon Industries Agro-Alimentaires (LRIA).
- Associations et organismes régionaux : chambre de commerce italienne pour la France de Marseille (CCIFM) ; Comité pour le développement de l'économie régionale Languedoc-Roussillon (COMIDER) ; Disciples d'Escoffier ; Mercadis (marché d'intérêt national) ; Sud de France développement ; Terre nourricière ; Transferts LR
- Partenaires culturels : musée Fabre ; La Panacée ; la librairie Sauramps ; Languedoc-Roussillon Cinéma.

Le lycée polyvalent Le Garros à Auch

Situé à Auch, le lycée Le Garros a été transformé en lycée polyvalent le 1er janvier 2013, suite à la fusion du lycée professionnel et du lycée d'enseignement général et technologique qui avaient ouvert leurs portes en 1967.

Le LPO est labellisé « lycée des Métiers de la Production, du Génie Civil et du Laboratoire » depuis 2003 dans la mesure où il a pour vocation d'accueillir des publics diversifiés : élèves et étudiants sous statut scolaire, étudiants en apprentissage ou formation continue, jeunes en réinsertion ; d'être le support de la VAE, et enfin de valoriser l'enseignement technologique et professionnel en créant une synergie entre ces différents types de formations.

Cet ensemble est complété par la plate-forme d'accueil du dispositif départemental de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire), le CLEE (Comité de Liaison École Entreprise) pour le Gers et un DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance).

Innovation pédagogique

À la rentrée 2016, le lycée Le Garros mettra en place l'expérimentation la seconde professionnelle de détermination « Métiers du bâtiment ».

Ce dispositif innovant offre à l'élève une orientation progressive, choisie et réfléchie et vise l'accroissement du niveau de qualification et l'adéquation avec les compétences des métiers de demain :

- la performance énergétique des bâtiments
- la qualité de la construction
- la transition numérique dans le bâtiment

Les effectifs et les profils des élèves

Année scolaire 2015-2016 : près de 1 000 élèves : 500 pour la Voie Générale et Technologique, 350 pour la Section d'Enseignement Professionnel, 150 étudiants en BTS.

- SEP (source APAE): élèves issus de PCS légèrement plus favorisés qu'au niveau national et académique (dont moins de 5% de filles),
- LEGT : élèves (dont 30% de filles) issus de PCS légèrement moins favorisés qu'au niveau national et académique.

La sous-représentation des filles conduit l'établissement à sensibiliser les élèves à la lutte contre les discriminations et à monter des projets autour de la mixité dans les filières et les métiers (exemple : *Réseaulument égalité*).

Les formations et les options

Que ce soit dans ses voies générales et technologiques, comme dans ses filières professionnelles et ses BTS, le lycée Le Garros s'inscrit dans une dynamique régionale de formations liées à la dynamique économique de son territoire : architecture et construction, énergie et environnement, système d'information numérique, innovation technologique et éco-construction, construction métallique et bois, intervention sur le patrimoine bâti, etc.

Les formations professionnelles sont centrées autour des métiers du bâtiment et des travaux publics : 2 CAP, 7 BAC PRO, 3ème Prépa Pro, ULIS Pro.

Les sections sportives basket et rugby, ainsi que de nombreux partenariats avec les clubs sportifs locaux, complètent l'offre de formation.

Les points particuliers du contrat d'objectifs

- 1er levier de progrès : promouvoir l'image du lycée à l'externe comme à l'interne en s'appuyant sur son offre de formation et son ouverture culturelle et sportive,
- 2ème levier : favoriser la réussite scolaire et la fluidité des parcours des apprenants,
- 3ème levier : développer les valeurs de la république par le maintien d'un climat scolaire favorable au « vivre ensemble ».

Projet à venir de création d'une plateforme « chantier » suite à la réforme des quatre BTS : bâtiment, constructions métalliques, enveloppe du bâtiment, systèmes constructifs bois et habitat, afin de développer l'ensemble des compétences relatives à l'organisation et à la sécurité lors des phases de réalisation des ouvrages.

Quelques données chiffrées pour l'académie de Toulouse et le département du Gers

Évolution des effectifs d'élèves et du nombre de postes dans l'académie de Toulouse

Depuis la rentrée 2013, le gouvernement a créé 1 318 postes d'enseignants dans l'académie de Toulouse, dont 581 dans le premier degré (écoles maternelles et primaires) et 737 dans le second degré.

Au contraire, entre 2007 et 2012, 118 postes d'enseignants avaient été supprimés par la majorité précédente malgré une augmentation des effectifs d'élèves.

| | Rentrées 2007 à 2012 | | Rentrées 2013 à 2016* | |
|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Elèves | Postes d'enseignants | Elèves | Postes d'enseignants |
| 1 ^{er} degré | 7 + 4 498 | 3 -150 | 7 + 5 078 | 7 +581 |
| 2 nd degré | 7 + 8 867 | ₹ +32 | 7 + 4 314 | 7 +737 |
| Total | 7 + 13 365 | 3 -118 | 7 + 9 392 | ₹ +1318 |

Sources : MENESR - Base Centrale de Pilotage pour le second degré et Constats Base-Elèves pour le 1^{er} degré

Évolution des effectifs d'élèves et du nombre de postes dans le département du Gers

Depuis la rentrée 2013, le gouvernement a créé 6,5 postes d'enseignants dans le département du Gers, malgré une baisse des effectifs d'élèves.

Au contraire, entre 2007 et 2012, 69 postes d'enseignants avaient été supprimés par la majorité précédente malgré une augmentation des effectifs d'élèves.

| | Rentrées 2007 à 2012 | | Rentrées 2013 à 2016* | |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Elèves | Postes d'enseignants | Elèves | Postes d'enseignants |
| 1 ^{er} degré | > - 385 | 3 -47 | 当 - 386 | 3 -9 |
| 2 nd degré (yc post-bac)** | 7 + 575 | 3 -12 | \\ - 249 | 7 +15.5 |
| Total | 7 + 190 | 3 -59 | 4 - 635 | ₹ +6.5 |

Sources : MENESR - Base Centrale de Pilotage pour le second degré et Constats Base-Elèves pour le 1er degré

Nombre de REP/REP+ à la rentrée 2015 dans l'académie de Toulouse

Académie de Toulouse : 20 collèges et 132 écoles en éducation prioritaire, dont 5 collèges et 40 écoles en REP+.

Dispositif « plus de maîtres que de classes » dans l'académie de Toulouse

Ce dispositif est développé dans les écoles depuis la rentrée 2013. Il permet par exemple de faire de la co-animation avec deux enseignants dans une même classe, pour mieux accompagner les élèves.

Dans l'académie de Toulouse, 54 postes sont consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes ».

^{*} Pour la rentrée 2016, il s'agit des prévisions d'effectifs élaborées en novembre 2015